



Rawdon

Forte de sa diversité

RÈGLEMENT DE ZONAGE N^o 2021-02

ANNEXE 1 : Plans de zonage

Ce plan fait partie intégrante du Règlement de zonage No. 2021-02-01 de la Municipalité de Rawdon

Légende

- Limite municipale
- Périmètre d'urbanisation
- Limite de zone
- Limite de lot
- Route régionale
- Route locale
- Hydrographie

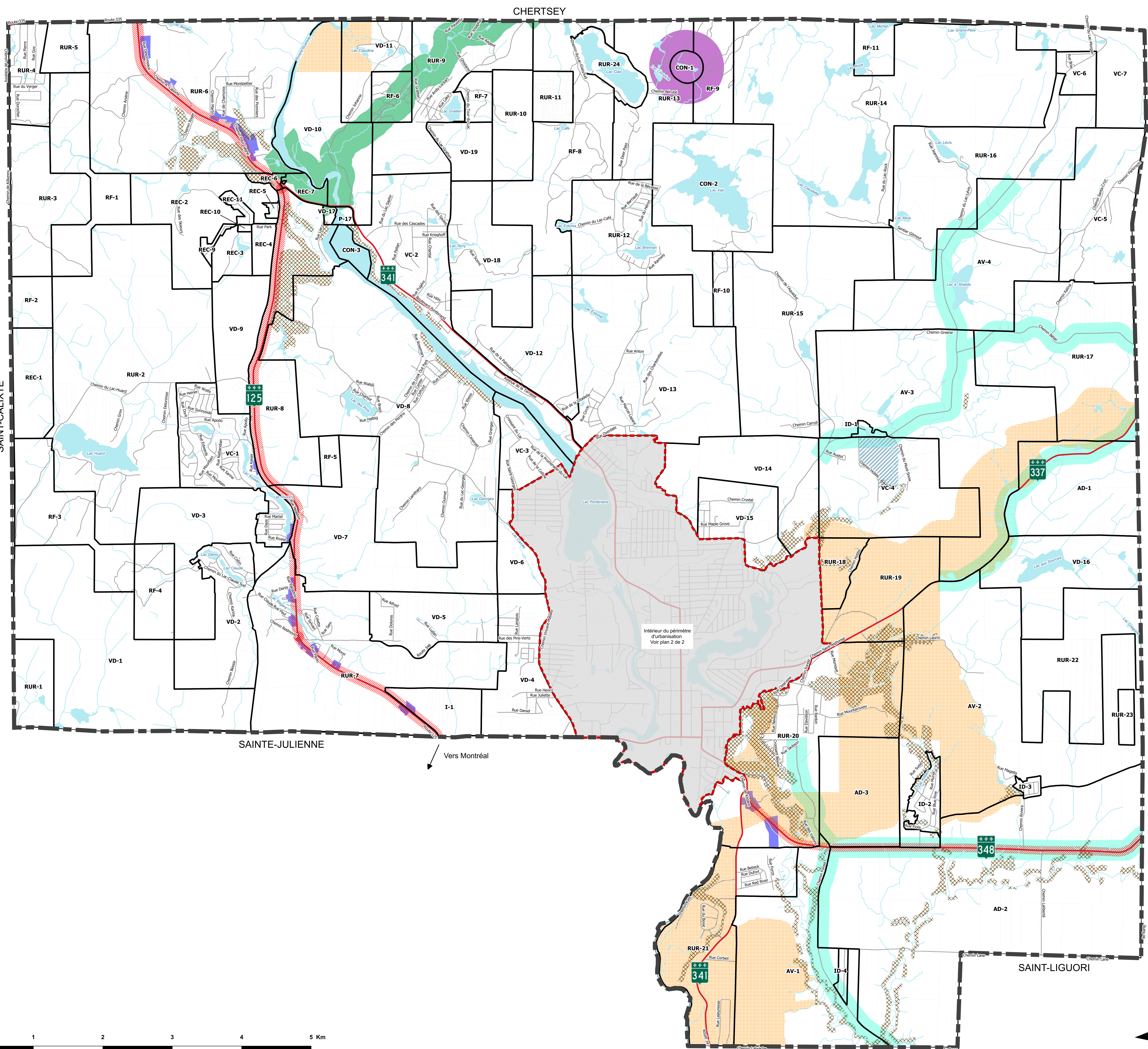
Contrainte naturelle et anthropique

- Zone exposée aux glissements de terrain*
- Aire de confinement du cerf de Virginie
- Héronnière
- Zone d'occurrence de la tortue des bois
- Secteur sensible au bruit routier
- Secteur d'exception aux contraintes relatives au bruit routier
- Site ou ensemble d'intérêt culturel et historique
- Paysages patrimoniaux

* À titre indicatif seulement. Voir l'annexe 4 du présent règlement.

Préfixe de zone

AD	Agricole durable	REC	Récréative extensive
AV	Agricole viable	REC	Récréative intensive
CON	Conservation	RF	Récréoforestière
I	Industrielle	RUR	Rurale
ID	Îlot déstructuré	VC	Villégiature de consolidation
P	Publique	VD	Villégiature de développement



Format original : A0, 1189 x 841 mm
Projection : NAD83 (CSRS) / MTM Zone 8
Date de modification : 2023-03-28

Modification au plan de zonage	
No règlement	Entrée en vigueur
2021-02-1	2023-01-26

Z

Annexe 1 (plan 2 de 2) Zonage à l'intérieur du périmètre d'urbanisation

Ce plan fait partie intégrante du Règlement de zonage No. 2021-02-1 de la Municipalité de Rawdon

Légende

- Limite municipale
- Périmètre d'urbanisation
- Limite de zone
- Limite de lot
- Route régionale
- Route locale
- Hydrographie
- Zone de réserve urbaine
- Zone prioritaire de développement

Contrainte naturelle et anthropique

- Zone exposée aux glissements de terrain*
- Aire de confinement du cerf de Virginie
- Secteur sensible au bruit routier
- Secteur d'exception aux contraintes relatives au bruit routier
- Site ou ensemble d'intérêt culturel et historique

* À titre indicatif seulement. Voir l'annexe 4 du présent règlement.

Préfixe de zone

AD	Agricole durable	REC	Récréative extensive
AV	Agricole viable	REC	Récréative intensive
CON	Conservation	RF	Récréoforestière
I	Industrielle	RUR	Rurale
ID	Îlot déstructuré	VC	Villégiature de consolidation
P	Publique	VD	Villégiature de développement

Date de modification : 2023-03-28

Échelle: 1 : 7500

Modification au plan de zonage

No règlement	Entrée en vigueur
2021-02-1	2023-01-26

